

DEC210289DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Dragi KAREVSKI directeur de l'unité mixte de recherche UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC202128INC du 04/01/2021 portant nomination de M. Dragi KAREVSKI aux fonctions de directeur de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) à compter du 01/01/2021 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dragi KAREVSKI directeur de l'unité UMR7019 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dragi KAREVSKI , délégation de signature est donnée à Mme Séverine BONENBERGER TCE, référente administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 3**

La décision n° DEC201808DR06 du 05 octobre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 04 janvier 2021

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT

